

2019

Etat des lieux de l'utilisation des fonds structurels par les Départements

Enquête de l'ADF 2019

Groupe de travail
Europe-Coopération transfrontalière

Table des matières

INTRODUCTION	2
I. Etude quantitative : une représentation des moyens	3
A. Des Départements globalement performants en dépit de moyens variables	3
1. Une programmation efficiente	3
2. Une disparité de moyens et de résultats (nombre de projets, porteurs de projets, nombre de participants)	6
B. Des fonds inégalement sollicités	7
1. FSE, complément notable mais en proportion variable de la politique d'insertion.....	7
2. FEDER, une sollicitation indirecte	8
3. FEADER : une mobilisation globale en bout de chaîne	9
II. Les réalisations financées	11
A. Les initiatives particulières	11
1. FSE	11
2. FEDER.....	12
3. FEADER	17
B. Les initiatives communes	18
1. FSE	18
2. FEDER.....	20
III. Les fonds européens, entre enjeux de gouvernance et de simplification	22
A. Enjeu de mise en œuvre : garantir une fonction opérationnelle aux Départements dans la gouvernance des fonds	22
1. Le constat : une participation importante des Départements aux programmes mais à des niveaux fluctuants de responsabilité.....	22
2. Le souhait : un renforcement de la participation des Départements aux différentes instances	24
B. Enjeu de moyens : simplifier le droit.....	26
1. Le constat : une trop grande complexité normative et procédurale pouvant conduire à un achoppement des projets	26
2. Le souhait : introduire une plus grande souplesse dans le processus de décision et les critères de sélection.....	27

INTRODUCTION

Dans un contexte politique national marqué par une crise sociale profonde, et une diminution des moyens dévolus aux politiques décentralisées, les Départements sont plus que jamais dépendants des fonds européens pour mener à bien leurs actions en faveur de l'inclusion et de l'attractivité des territoires.

Les propositions de la Commission européenne au printemps 2018 avaient été accueillies avec un faible enthousiasme et ont suscité de vives critiques de la part de la plupart des pays membres de la zone euro.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) avait alors adopté une position claire et élaboré un avis technique déclinant les orientations à suivre en matière de politique agricole et de politique régionale. Ainsi, les Départements souhaitent que soit maintenu le budget des fonds européens a minima au niveau du CFP 2014-2020, une meilleure prise en compte des disparités infrarégionales ainsi que la pérennisation des projets et dispositifs actuels de coopération transfrontalière, l'ensemble de ces préconisations dans un cadre juridique simplifié.

Aussi la présente enquête n'a pas vocation à ouvrir des perspectives nouvelles en matière de politique européenne mais, à la demande du groupe de travail Europe-Coopération transfrontalière de l'ADF, permet de dresser un premier état des lieux de l'utilisation des fonds européens par les Départements et d'en mesurer l'importance, souvent méconnue.

Un questionnaire a donc été transmis aux Départements membres du groupe de travail (environ 50). Plus de 70% d'entre eux ont donc complété ledit document.

Sur la base des données ainsi récoltées ce rapport d'état des lieux a été rédigé de la façon qui suit. La première partie est consacrée à la représentation quantitative des financements dont disposent les Départements, leur part budgétaire et met en évidence des agrégats statistiques attestant d'une utilisation efficace des fonds structurels. La deuxième partie est consacrée à la présentation non-exhaustive de différents projets. La troisième partie présente les évolutions souhaitées, en cohérence avec les préconisations du rapport « Pour un budget européen au service des territoires ».

I. ETUDE QUANTITATIVE : UNE REPRESENTATION DES MOYENS

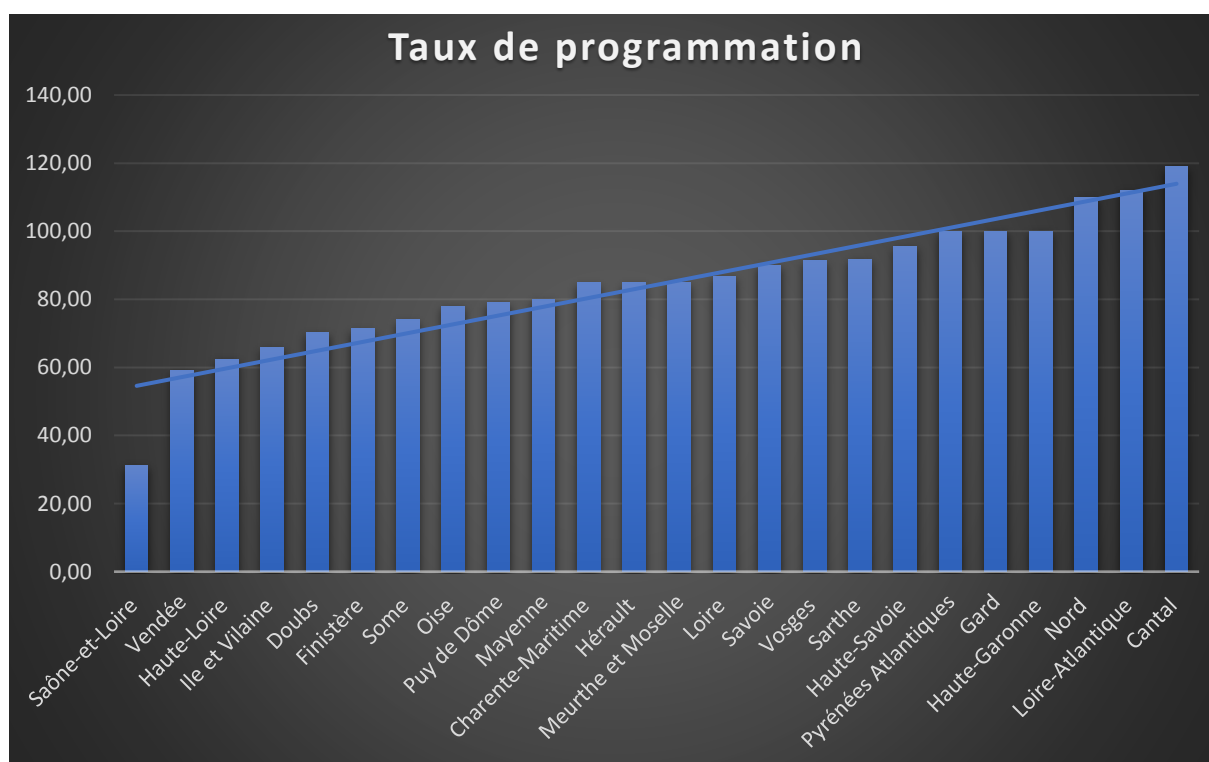
L'enquête réalisée grâce à la collecte de données issues des Départements permet de mettre en exergue l'efficacité de ces derniers dans l'utilisation des fonds malgré un accès à ceux-ci parfois des plus difficiles. Autrement dit on peut dresser le constat de Départements globalement performants en dépit de moyens variables (A), et des fonds inégalement accessibles (B), avec d'un côté le Fonds social européen (FSE) et le Fonds Européen de développement régional (FEDER) et de l'autre le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

A. Des Départements globalement performants en dépit de moyens variables

1. Une programmation efficiente

- Le Département : un échelon efficace dans la programmation

Dans l'ensemble des Départements, la programmation du FSE est tout à fait satisfaisante à la fin de l'année 2018. Avec un taux de programmation moyen avoisinant les 80% (79.11% avec les réponses qui nous sont parvenues), les Départements mènent une action efficace dans la mobilisation du FSE qui leur est alloué. Quelques Départements se distinguent par une sur-programmation allant parfois jusqu'à 120% des montant alloués (Cantal 119%, Loire-Atlantique 112%, Nord 110%).



Seuls six Départements, parmi ceux qui ont répondu, affichent ainsi un taux de programmation inférieur à 65%. Cela démontre une très importante mobilisation des moyens par les conseils départementaux dans la sélection et le montage des dossiers en lien avec les opérateurs exerçant sur leurs territoires.

Comment expliquer néanmoins les écarts résiduels ?

- Différentes stratégies opérées.

Plusieurs éléments d'explications peuvent expliquer les écarts très importants de programmation entre certains Départements. Concernant ceux dont la programmation est, à ce stade, peu importante, le fait de ne pas être organisme intermédiaire semble jouer un rôle certain dans l'avancement de la conduite des projets. En effet trois Départements, parmi ceux qui ne sont pas organisme intermédiaire, présentent un taux de programmation inférieur à 60% (54%), et donc cela constitue un très net écart par rapport à l'ensemble des autres Départements, soit plus de vingt points d'écart par rapport à la moyenne de l'ensemble des Départements (79.74%).

Le manque de moyens humains pour certaines collectivités peut également expliquer en partie ce « retard » dans la programmation. Face à la complexité des projets et l'inertie inévitable, certains Départements se retrouvent pris en tenaille par une double problématique : le manque de personnels qualifiés, et le peu de dynamisme de certaines structures porteuses des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur les territoires en question. Des Départements ruraux sont ainsi particulièrement concernés.

Un peu moins de la moitié des Départements répondants (13) ont au contraire un taux de programmation supérieur à 90% des crédits qui leur sont alloués. Ces Départements sont de tous types : ruraux (Vienne, Cantal, Sarthe, Aude, Vosges...), mais également plus urbains (Nord, Loire-Atlantique).

La sur-programmation, établie par certains d'entre eux très en amont des réalisations projetées, s'explique notamment par une volonté d'anticipation des sous-réalisations : pour le Cantal, par exemple, les désengagements de subvention après solde des opérations correspondent à 30% des sommes initialement programmées. La sur-programmation permet donc de maximiser l'utilisation des fonds en reprogrammant les sommes désengagées d'une période du programme opérationnel (soit par exemple la période 2014-2017) sur une autre période (conséquentement, 2018-2020).

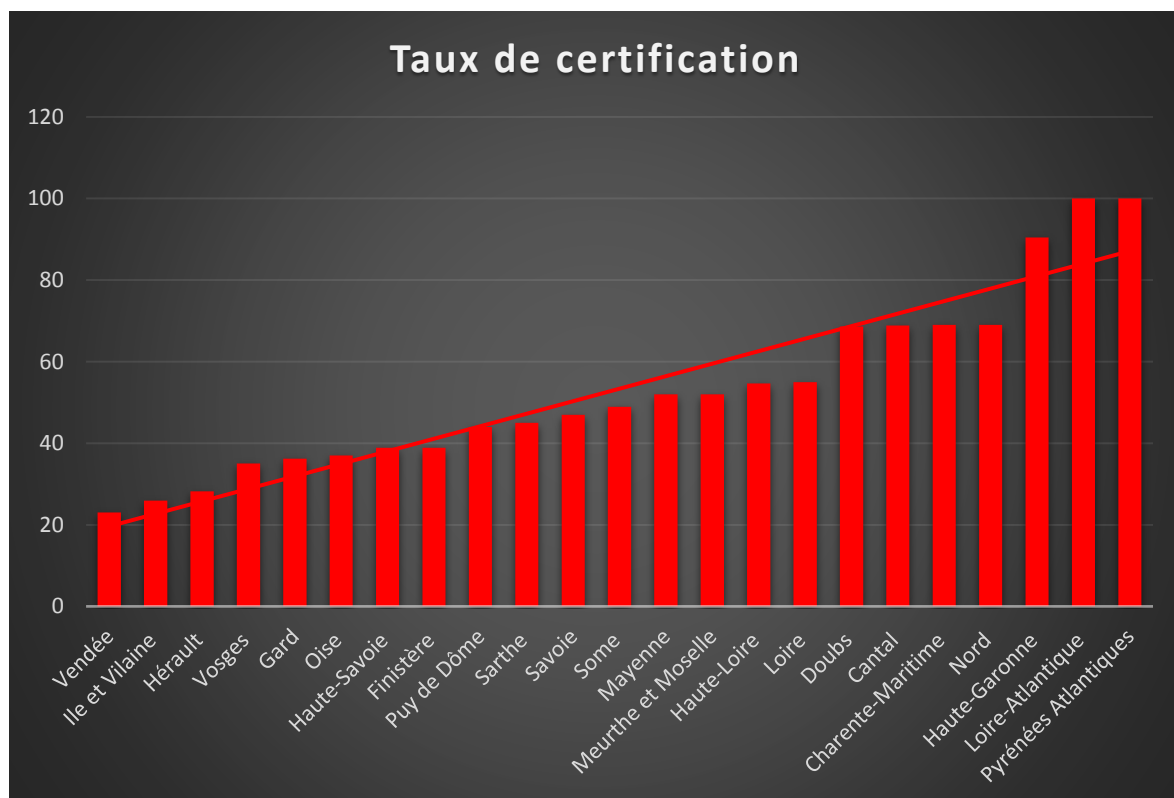
Comment expliquer ces sous-réalisations qui incitent certains Départements à sur-programmer leur permettant d'obtenir un fort taux de certification ?

- La certification, dépendante des stratégies de programmation

Si la programmation des fonds est remarquable dans l'ensemble des Départements, cela n'est pas le cas de la certification des dépenses engagées, jugée juste satisfaisante. Avec un taux de certification à peine supérieur à 50% (53.36%), les Départements ne sont pas garantis dans les choix opérés et la validation de leurs projets. Si certains Départements ont vu leurs comptes certifiés dans leur totalité (seulement trois), plus de la moitié des Départements ont un taux de certification à 50%. Par ailleurs il est intéressant de noter que la valeur médiane est très proche également de la moyenne (valeur médiane : 48.9, moyenne : 53.36), signe d'une certaine homogénéité de situation pour les Départements. Les écarts sont cependant réels entre les 10% les plus élevés qui présentent une certification optimale, et les 10% les moins élevés qui présentent une certification très éloignée des attendus (taux de certification inférieur à 20%).

Ces sous-réalisations sont le plus souvent liées au manque de fiabilité des prévisions des porteurs de projets et au caractère aléatoire des relations avec les autorités de certification (DRFIP).

Par ailleurs, certains Départements, comme les Ardennes consentent une avance de trésorerie afin d'accélérer le lancement de projets. Toutefois, cela n'est pas sans poser des problèmes dans la gestion des finances du Département puisque le remboursement intervient après une durée moyenne de 24 à 28 mois.



2. Une disparité de moyens et de résultats (nombre de projets, porteurs de projets, nombre de participants).

Plusieurs types de données nous permettent de voir les contrastes et de discerner les tendances de moyens mis en œuvre. Les ressources peuvent elles-mêmes être inégales en fonction des Départements.

- Un public largement touché par les actions des Départements.

Avec plus de 10 000 participants en moyenne par Département sur la période 2014-2020, les actions menées grâce au FSE s'adressent à un large public. Certains Départements (Nord, Loire-Atlantique, et Gard) dépassent même le seuil de 20 000 participants.

Les variations importantes qui subsistent entre les Départements, pour ce qui concerne le public touché, s'expliquent par les écarts très importants de population d'un Département à un autre, et par ailleurs en raison d'objectifs bien spécifiques pour chaque Département. Y compris pour les Départements plus faiblement peuplés, l'action en faveur de l'insertion professionnelle est visible. De façon globale, il apparaît visiblement que ce sont les chômeurs qui bénéficient le plus des actions menées par les Départements par rapport aux inactifs.

Le nombre moyen de chômeurs participants, est proche des six mille personnes (5700), chiffre éloquent, attestant de la capacité des Départements à fédérer les acteurs locaux autour de leur politique d'inclusion. Un Département se distingue dans son action malgré une démographie moyenne, il s'agit du Gard qui arrive à faire participer plus de 13 000 chômeurs avec la 32^{ème} population départementale au niveau national. Cela peut néanmoins s'expliquer par un des plus forts taux de chômage en France (12.1%).

Les Départements ruraux sont en majorité moins affectés par le chômage ; ainsi des Départements de la Mayenne ou encore du Cantal. Cependant le FSE demeure pour ces Départements une manne financière essentielle pour lutter contre la pauvreté, très présente dans les Départements susnommés, en dépit donc d'un faible taux de chômage.

En ce qui concerne le nombre d'opérations réalisées par les Départements il est globalement homogène avec une majorité de Départements dont le nombre d'opérations annuelles est compris dans une fourchette de 20-35 actions par an. Une différence se dessine assez nettement entre certains Départements avec la Lozère et la Loire qui portent trois actions par an, et des Départements comme le Nord ou la Charente-Maritime qui sont au-delà d'une cinquantaine.

Les opérations se renouvellent généralement chaque année afin de maintenir un dynamisme et une attractivité pour les personnes concernées. Face aux aléas concernant les participants, les opérations se révèlent parfois moins pertinentes que prévues.

- *Un résultat tributaire d'une mobilisation de tous les acteurs locaux*

Le FSE a très largement été redistribué pour des opérations externes. Près de 70% des fonds en moyenne par Département, ont été reversés aux porteurs de projets. Cette redistribution correspond à des choix bien établis de la part des collectivités où certaines d'entre elles ont reversé l'intégralité du FSE, délaissant la maîtrise d'ouvrage (Haut-Rhin, Hérault, Saône-et-Loire). D'autres au contraire ont choisi d'insister sur le financement de postes dans les conseils Départementaux. La Loire, mais aussi les Pyrénées-Atlantiques, la Loire-Atlantique et l'Ille-et-Vilaine, ont ainsi d'avantage axé leurs financements vers des « opérations internes ».

Les choix de ces derniers Départements se traduisent par le nombre de postes-cofinancés par le FSE ainsi que le nombre d'équivalent temps plein (ETP). En effet, ces Départements ont un nombre important de postes co-financés par le FSE (87 pour la Loire, 34 pour les Pyrénées-Atlantiques, 64 pour la Loire-Atlantique, et 35 pour l'Ille-et-Vilaine, étant très largement au-dessus de la moyenne de 16.2). Très logiquement ces mêmes Départements ont un nombre d'ETP financés supérieur à la moyenne (44.4 en moyenne pour ces quatre Département contre 14.27 pour la moyenne).

Néanmoins cette moyenne de 16.2 postes co-financés pour 14.27 ETP, est biaisée par les données très importantes des Départements mentionnés ci-dessus. La majorité des Départements ont un nombre d'ETP et de postes co-financés inférieur à 10.

B. Des fonds inégalement sollicités

1. FSE, complément notable mais en proportion variable de la politique d'insertion.

Le FSE représente, hors RSA, une part non négligeable dans la lutte contre le chômage de la politique d'insertion pour l'ensemble des Départements, soit environ 15%. Néanmoins le FSE représente un complément inégal selon les Départements. Pour ceux disposant d'un budget d'insertion relativement peu important, le FSE peut représenter jusqu'à 40% de cette politique. C'est le cas notamment de la Vienne dont le budget pour ce poste est légèrement supérieur à 2 millions d'euros. Pour l'Ain dont le budget d'insertion est de 2.6 millions d'euros, le FSE représente 1 millions d'euros, soit 38% de cette politique.

Certains Départements qui consacrent des moyens plus conséquents aux politiques d'insertion hors RSA, peuvent également considérer le FSE comme un véritable complément. Ainsi le budget « FSE » du Nord représente 20% du budget « Insertion », avec des fonds disponibles à hauteur de 7 millions d'euros sur 36 millions.

Toutefois, pour certains Départements ce complément financier est proportionnellement plus faible comme c'est le cas du Département de la Charente-Maritime pour lequel la part du FSE représente tout juste 13% du budget insertion. De même la Loire-Atlantique, malgré un budget insertion de 27.1 millions d'euros, ne dispose de financements FSE qu'à hauteur de seulement de 1.8 millions d'euros, représentant ainsi 6% de son budget.

2. [FEDER, une sollicitation indirecte](#)

La majorité des Départements répondants sont bénéficiaires du FEDER ; seulement trois d'entre eux ne sont pas concernés (le Finistère a préparé un projet qui a été rejeté, et le Haut-Rhin est en cours d'obtention de financements). Plusieurs catégories se détachent : la transition énergétique, le numérique, ainsi que la protection de sites naturels sensibles. Ainsi :

- L'environnement est au cœur des projets financés par le FEDER. A ce titre le Département de la Somme a porté un grand nombre de projets environnementaux, par exemple l'acquisition de parcelles en zones humides pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel pour une subvention de 142 000 euros. L'Ain a, pour sa part, pu réaliser un éco-pont pour permettre le passage de la grande faune et donc limiter le risque d'accidents sur une route Départementale. L'importante subvention de FEDER à hauteur de 1.5 millions d'euros a permis d'aider le Département dans le travail de maintien de cette biodiversité ;
- La transition énergétique via la rénovation des collèges est un thème récurrent. La Vendée, mais également la Lozère ont vu leurs projets subventionnés à hauteur de plus de 200 000 euros ;
- Le numérique occupe une place particulière dans le FEDER avec des investissements financiers lourds pour permettre d'accroître l'accès internet et à un réseau mobile de haut débit. Les territoires ruraux sont les premiers concernés. Le Département des Deux-Sèvres a perçu une aide de 4 millions d'euros de FEDER, la Vienne une aide de 1.6 millions d'euros. De même l'Isère a reçu une aide de 4 millions d'euros sur ses infrastructures de Très-Haut-Débit.

Le versement du FEDER sur ces trois volets reste extrêmement variable selon les projets portés par les Départements. La Somme a fait par exemple, le choix de porter plusieurs projets environnementaux et donc d'obtenir des subventions moindres pour chacun de ses projets au contraire de l'Ain qui a pu mobiliser des fonds importants pour un sujet déterminé.

En outre, les programmes interrégionaux se distinguent par leur dynamisme.

Les programmes INTERREG sont une véritable source de satisfaction pour les Départements engagés et concernés par le développement d'opérations transfrontalières. La plupart des Départements frontaliers (y compris ceux de la Bretagne) sont associés politiquement et techniquement à la gouvernance INTERREG.

Les élus départementaux sont généralement membres des comités de programmation, des comités de suivi et en général informés sur l'avancement des programmes. Les techniciens de ces mêmes Départements sont également membres des comités de programmation, et sont consultés sur l'élaboration et le suivi des programmes.

Trois Départements ont accès à l'ensemble des financements et participent également au financement du secrétariat conjoint du programme.

Deux Départements (Oise et Pyrénées-Atlantiques) ont un rôle d'instruction des dossiers qui concernent leurs territoires, étant ainsi au cœur du processus de décision. Cette place privilégiée les rend acteurs et décisionnaires de la politique transfrontalière.

En ce qui concerne les Départements non-frontaliers, ces derniers sont peu mobilisés. En ce sens, le succès d'INTERREG pourrait être nuancé par son manque d'attractivité et de dynamisme pour les territoires non-frontaliers. Une fois de plus, les situations diffèrent très nettement d'un Département à un autre, d'une région à une autre. Dans l'ensemble, les Départements estiment nécessaire leur présence dans les comités de pilotage afin de défendre les intérêts locaux. Leur expertise et leur proximité avec les autres acteurs locaux leurs permettent de faire le lien entre des programmes « technos structurés » et des territoires en quête de développement économique et technologique

3. FEADER : une mobilisation globale en bout de chaîne

La majorité des Départements ayant répondu, peuvent être considérés comme acteurs du FEADER mais en aval du processus (*voir partie III*), soit en tant que bénéficiaires de projets régionaux, co-financeurs d'actions locales ou même les deux. Ainsi 19 Départements sont co-financeurs et bénéficiaires de projets régionaux, tel que l'Ille-et-Vilaine, co-financeur au titre du FEADER dans le cadre de sa politique agricole et de son dispositif de contrats de territoire, et opérateur du projet régional Natura 2000 pour deux sites (Vallée du Canut, Etangs du canal d'Ille-et-Rance).

Sept Départements sont uniquement co-financeurs, tel que la Mayenne, dans le cadre de la convention régionale, au titre du dispositif de transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme.

Malgré la faible mobilisation des Départements en termes de gouvernance (*voir partie III*), certains d'entre eux perçoivent le FEADER comme un outil déterminant dans le développement et l'aménagement des territoires, ainsi du Cantal qui s'est vu attribuer en 2018 près de 71 millions d'euros de crédits.

Le cas LEADER

Le programme LEADER est une faillite générale sur l'ensemble de la France. La première explication de cet échec est le fait que la grande majorité des Départements ne sont pas membres d'une structure porteuse de Groupe d'Action Locale (GAL), et que leurs territoires ne sont pas intégralement recouverts de GAL.

Le second est lié à une conjoncture technico-politique désastreuse. Pour Thibaut Guignard, Vice-Président des Côtes-d'Armor et Président de LEADER France, la responsabilité incombe à l'Etat et aux Régions, ces dernières n'ayant pas su adapter leurs moyens aux défis qui se présentaient à elles et qu'elles ont librement souhaité relever. Ainsi en début d'année a-t-il déclaré :

« En 2014, l'État a confié la gestion des fonds Leader aux Régions. Mais la décision a été prise dans un contexte de réorganisation territoriale L'instruction des dossiers a pris un retard abyssal. Ajoutez un nouvel outil informatique de gestion qui n'est disponible que depuis quelques mois et qui est une vraie usine à gaz (OSIRIS)...Ce sont des tracasseries franco-françaises. Certains pays ont attribué la totalité de leur enveloppe. La France est avant-dernière en Europe. Pourtant c'est elle qui est à l'origine de la création du programme Leader. À quelques mois des élections européennes, cela risque d'amplifier la défiance envers l'Europe. »

L'échec est donc la hauteur des attentes, immense.

II. LES REALISATIONS FINANCEES

Nous présentons ici des initiatives particulières (A) et communes à l'ensemble des Départements (B), que nous avons choisies de mettre en avant sur la base de ce qui nous avait été décrit. Il s'agit de présenter un panel non-exhaustif de ce qui a pu être réalisé dans les Départements

A. Les initiatives particulières

1. FSE

- Département du Doubs

Thème : Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés
L'instauration d'un véritable droit au parcours individualisé et coordonné vers l'emploi

Ce parcours consiste en des actions de « renforcement de l'accompagnement social et de l'encadrement au poste de travail » réalisé par un chantier d'insertion. Ce parcours s'est appuyé sur une activité de couture de tissu « Verquelure » en vue de vendre la production au marché de Noël.

En plus de cette opération, le Département du Doubs a mené une action « d'accompagnement de personnes, en parcours d'insertion, vers l'acquisition des savoirs de base » avec la mise en œuvre d'une Auto-école Solidaire Éducative afin de favoriser une insertion sociale et professionnelle grâce à l'obtention du permis de conduire pour des jeunes.

- Département du Nord

Thème : Accompagner le retour à l'emploi de personnes allocataires du RSA.

Les plateformes emploi : une réponse innovante pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

En 2015, le Département a décidé de réorienter et d'infléchir fortement sa politique d'insertion afin de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Pour y parvenir, le Département a défini ses deux principales ambitions :

- Offrir de nouvelles opportunités aux allocataires ;
- Apporter un réseau d'entreprises et de partenaires à ceux qui n'en n'ont pas.

Dans ce cadre, plusieurs changements ont été mis en œuvre dont la création en 2016 d'un dispositif innovant de plateformes emploi et insertion professionnelle, composé d'une plateforme départementale et de huit plateformes locales en Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (au sein des Pôles Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions). Les objectifs de cette politique sont triples :

- Mobiliser les entreprises et repérer les offres d'emploi disponibles sur le territoire, en lien avec les profils des allocataires ;
- Repérer les allocataires demandeurs d'emploi proches de l'emploi, via les acteurs du territoire ;
- Préparer les allocataires à élargir leur champ de compétences, en s'appuyant sur les partenaires, pour faciliter leur accès à l'emploi : la plateforme est un guichet unique pour l'entreprise (mobilisation des dispositifs de formation, coaching ...).

Afin de mettre en œuvre sa politique, le Département du Nord a externalisé les compétences dont il ne disposait pas (ingénierie de formation, relations aux entreprises) et le personnel s'est adapté aux nouveaux postes qui leur étaient proposés, développant ainsi leurs compétences. Au total ce sont vingt-sept personnes qui sont consacrées à ces plateformes.

Chaque territoire a construit sa stratégie emploi et, en 2018, des objectifs chiffrés ont été donnés à chaque plateforme. Les résultats en 2018, après deux ans de mise en place, sont éloquentes :

- 4 417 offres d'emploi ;
- 1573 démarrages formation/emploi ;
- Un réseau de 613 entreprises partenaires ;
- 14 525 allocataires positionnés sur 9 828 offres d'emploi ;
- 3 103 démarrages formation / emploi ;
- Les plateformes ont contribué à la baisse globale du nombre des foyers allocataires du RSA (baisse de 5,9 % entre février 2016 et décembre 2018).
-

2. [FEDER](#)

- *Département de l'Isère*

Thématique : Accompagnement des personnes en perte de mobilité.

« IsèreADOM »

Face au vieillissement de la population et à l'augmentation des pathologies chroniques, le projet IsèreADOM propose aux Isérois un dispositif pour prévenir et accompagner la perte d'autonomie. Ce projet vise à créer une plateforme d'information pour répondre aux besoins

de maintien à domicile et à développer des processus d'articulation des aides humaines et des aides techniques pour éviter les ruptures de prises en charges, les hospitalisations évitables et faciliter les entrées / sorties d'hôpital. Ce projet favorise la qualité de vie à domicile des personnes âgées, ou souffrant de pathologies chroniques, en développant une organisation décloisonnée et continue des acteurs de la prévention et de la prise en charge à domicile.

IsèreADOM comprend plusieurs volets : l'information-orientation des Isérois sur toute question relative au soutien à domicile (via un Numéro vert et site web) et l'accompagnement d'usagers dans différents panels tests, grâce à une organisation humaine et à l'utilisation d'outils numériques.

De cette manière, trois volets d'offres de services ont été expérimentés et évalués en 2017 :

- Une plate-forme téléphonique en 7 jours/7 jours, ouverte à tous les Isérois, qui propose une gamme d'aides et de services à domicile. Le dispositif facilite ainsi la coordination de tous les intervenants à domicile (infirmières, assistants de vie, kinésithérapeutes...)
- Un site web qui permet d'accéder à toutes les informations et tous les annuaires sur les services médicaux, sociaux, assistance à domicile...
- Une offre d'équipements, de prévention et de prise en charge coordonnée auprès de 600 personnes réparties en 4 groupes sur quatre zones du département (urbaine, périurbaine, montagneuse et rurale).

L'objectif est de comparer l'évolution de la santé de 600 personnes bénéficiant du dispositif, dont des objets connectés, avec celle de 600 personnes non équipées. Les résultats de ces expérimentations permettront aux industriels de définir le modèle économique le mieux adapté.

Le démonstrateur IsèreADOM est opérationnel depuis novembre 2017 et s'achèvera en novembre 2019. L'ensemble des évaluations sont attendues courant 2020. Le budget s'élève à plus de 8 millions d'euros, dont 1,5 millions d'euros de FEDER.

Pour parvenir à une mise en œuvre efficiente de ce projet, le Département de l'Isère a pu s'appuyer sur le partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse de Dépôt et de Consignation, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne Rhône Alpes, la CARSAT Rhône-Alpes et les caisses de retraite complémentaires AG2R La Mondiale et APICIL.

IsèreADOM a obtenu le Prix Territoria d'Or du Sénat en novembre 2018, dans la catégorie « services aux personnes ».

- Département de la Somme

Thématique : Valorisation du patrimoine historique.

« 1919-1920, Évaluer et indemniser pour reconstruire – numériser et diffuser pour se souvenir, 2019-2020 ».

Les Archives départementales de la Somme ont réfléchi à la mise en place d'une nouvelle opération pouvant s'inscrire dans le contexte mémoriel du centenaire de la Grande Guerre. Un fonds a notamment retenu l'attention. Il s'agit des dossiers d'indemnisation des dommages de guerre classés dans la sous-série 10R aux Archives départementales de la Somme. Il s'agirait de mettre en place d'un programme de numérisation et de diffusion sur Internet pour l'exploitation et l'appropriation de ces ressources par le public.

La numérisation et la diffusion de ces ressources sur Internet seront des éléments facilitateurs pour l'accès à des ressources patrimoniales et culturelles.

Ces documents sur la reconstruction du territoire samarien après la Grande Guerre sont une richesse pour la recherche : histoire du territoire et du bâti avant et après la Grande Guerre, histoire agricole, industrielle et commerciale, histoire de la reconstruction. Ces documents numériques mis en ligne sur le site Internet des Archives départementales de la Somme offriront de nouvelles ressources pédagogiques afin de redécouvrir certains pans de l'histoire du Département profondément meurtri par les événements de la Première Guerre mondiale. Ce projet proposera aux usagers un nouveau mode d'accès facilité aux dossiers « dommages de guerre » numérisés. Il mettra à disposition de nouvelles ressources aux chercheurs, historiens, enseignants, etc. Ce projet mémoriel est aussi une valeur ajoutée dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité des « sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) ».

Au niveau des Archives départementales, cette opération permettra le développement de nouvelles compétences au sein des équipes en place et confortera des fonctions dans la conception et le suivi de projets de numérisation. Cette opération permettra aussi l'introduction de nouveaux modes d'organisations internes et le développement de nouvelles compétences, notamment par l'utilisation d'un nouveau matériel. Le portail documentaire départemental de ressources patrimoniales mutualisées « Mémoires de la Somme » sera en outre enrichi.

Au sein du FEDER, le programme INTERREG a démontré sa capacité à financer des projets innovants à la fois pour les professionnels concernés, mais également pour les Départements qui bénéficient de ces avancées. Pour les Départements cette véritable source de satisfaction, a notamment abouti à concrétiser des projets.

- Département du Doubs

Thématique : Innovation technologique

« *Projet RESponSE* »

Le projet RESponSE a fabriqué un système intelligent de surveillance des personnes et des bâtiments en situation d'incendie correspondant ainsi à l'axe 1 innovation.

Dans le domaine des micro-systèmes et de l'informatique, le projet a permis de développer un système de surveillance et de pronostic utilisé lors des interventions de secours. Plusieurs éléments d'innovation sont inclus dans ce système dont la réalisation de capteurs, mis en réseaux, résistant aux conditions hostiles. Ces derniers donnent la possibilité de surveiller les personnes (capteurs corporels) et les bâtiments (capteurs passifs) en recueillant des données transmises vers une plate-forme informatique. L'utilisation d'un algorithme sur ces données doit permettre de proposer une prédiction quant à l'évolution de la situation d'urgence dans le but d'aider à prendre des décisions d'intervention. Le système prévoit également le développement d'une application smartphone ainsi qu'une tenue de sapeur-pompier connectée. Les différentes phases de test impliqueront les pompiers de Besançon et de Neuchâtel, utilisateurs potentiels.

Cet outil représente ainsi une véritable avancée tant technologique qu'organisationnelle dans le combat contre le feu, permettant ainsi une plus grande efficacité dans les moyens employés. Ce projet est porté conjointement par l'université de Franche Comté ainsi que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Il a été supporté en grande partie par le France par le versement de 919 765 euros sur un coût total de 1 156 128 euros. Le FEDER est venu compléter à hauteur de 551 859 euros le projet.

- Département du Haut-Rhin

Thématique : Dynamisme territorial

« *Georhena* »

Ce projet, porté par le Département du Haut-Rhin depuis 2004, a permis de développer un système d'information géographique du Rhin supérieur, GeoRhena. Il s'agit d'un outil géographique, permettant de collecter, d'assembler et d'harmoniser des données thématiques diverses sur le bassin rhénan. A partir de ces informations, GeoRhena produit des cartes transfrontalières statiques et interactives grâce à un « géoportail ». Ces cartes interactives apportent aux professionnels et aux particuliers une connaissance précise du bassin rhénan.

Georhena a fait l'objet d'une convention INTERREG V entre 2015 et 2018. Le budget de ce projet s'élevait à 360 000 d'euros pour trois ans avec un cofinancement du FEDER qui s'élevait à 180 000 euros. Désormais, l'outil fonctionne grâce aux cofinancements de ses partenaires transfrontaliers, sans soutien financier européen.

- Département du Finistère

Thématique : Inclusion sociale

« *Accelerating Women's Enterprise* »

Le projet AWE (*Accelerating Women's Enterprise* – accélérer l'entrepreneuriat féminin) a pour objectif de réunir des organismes travaillant dans le domaine de la création d'entreprise afin de remédier au déséquilibre entre les sexes dans les start-ups. Le projet s'appuiera sur le savoir-faire existant des deux côtés de la Manche pour former et recruter plus de 160 mentors spécialisés. Ils serviront ensuite de mentors à des femmes défavorisées, qu'ils contribueront à entraîner et à soutenir dans le domaine des compétences commerciales telles que la gestion des finances, le marketing et l'accès aux marchés. Le projet créera également d'autres contenus de formation, notamment une plateforme d'apprentissage en ligne ainsi que des camps de formation professionnelle permettant de former davantage de femmes défavorisées.

AWE souhaite former plus de 700 femmes en contribuant à créer 130 emplois. C'est donc une véritable opportunité pour toutes ces femmes de s'imprégner de la culture d'entreprise afin de créer des entreprises qui les ressemblent. Face à la mise à l'écart des femmes les plus défavorisées, ce projet a pour vocation de développer des compétences grâce au truchement de deux conceptions de la vie d'entreprises, et de la pédagogie.

Ce projet important a mobilisé d'importants moyens financiers (4.05 millions d'euros 2.8 millions de FEDER).

- Département de Meurthe-et-Moselle

Thématique : Coopération économique

« *AROMA* »

Le projet a pour but de créer et de déployer les premiers services d'un organisme transfrontalier d'approvisionnement alimentaire local destiné à la restauration hors domicile en Grande Région. Cet organisme aura pour objectif de mettre en réseau les acteurs des circuits de proximité de grande région, de les doter d'outils pour répondre de façon transfrontalière à la demande de plus en plus importante de la restauration hors domicile.

Ce projet a été monté pour une durée de 4 ans, pour un coût total proche des 2.5 millions d'euros avec un financement de 50% par le FEDER de l'ensemble du projet.

3. [FEADER](#)

- *[Département du Puy-de-Dôme](#)*

Thématiques : Tourisme

Aménagement et mise en valeur du plateau de Gergovie

Le projet consiste à mettre en valeur le plateau de Gergovie et ses vestiges historiques. Pour cela, la signalétique d'information sera revue et des tables d'interprétation implantées pour aider les visiteurs à se représenter le site tel qu'il l'était à l'époque de la bataille de Gergovie.

Les tables d'interprétation seront réalisées en lave émaillée et disposeront d'un QR Code pour une découverte numérique de l'histoire du plateau. Le projet prévoit également un réaménagement paysager du principal parking du site. Un dossier FEADER a été déposé au printemps 2019 au titre de la mesure « équipements touristiques publics » du Programme de développement rural Auvergnat.

Réalisation d'un sentier accessible aux personnes en situation de handicap dans l'espace naturel sensible (ENS) de la forêt de la Comté.

La forêt de la Comté est le plus ancien espace naturel sensible du Département et en constitue un site emblématique puisqu'il possède une maison de site pouvant accueillir le public. Plusieurs sentiers de randonnée le traversent et permettent de découvrir la faune et la flore du lieu.

Le Département a souhaité rendre cette découverte possible aux personnes en situation de handicap. Aussi, il mène actuellement une étude préalable aux travaux d'aménagement d'un sentier accessible aux quatre formes de handicap. Ce sentier comprendra lui aussi de l'information pour les visiteurs sur la faune et la flore de cet ENS. Les travaux doivent débuter en septembre 2019. Un dossier FEADER a d'ores et déjà été déposé au titre de la mesure « équipements touristiques publics » du programme de développement rural Auvergnat.

- Département de la Savoie

Thématique : Vitalité sociale des territoires ruraux.

Service de prévention et de la promotion de la Santé

Le Département de la Savoie a bénéficié sur l'ensemble de la programmation 2014-2020 d'une enveloppe avoisinant les 6,7 millions d'euros pour 6 territoires retenus sur le Département.

Les professionnels de santé de la Maison de Santé (MSP) de Bourg-Saint-Maurice développent des services de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants du territoire de la Haute Tarentaise, dans une plus grande proximité car l'éloignement géographique d'un certain nombre de services sanitaires limite leur accès. Deux thématiques sont privilégiées : la prévention des conséquences du diabète de type 2, et l'accompagnement des patients en phase post-cancer. Le projet est financé à hauteur de 64% par des crédits FEADER.

B. Les initiatives communes

1. FSE

- Département de la Vendée

Thème : Réinsertion professionnelle.

Pilotage et mise en œuvre du parcours de la seconde chance

Ce projet a comme principal objet d'aider les « stagiaires » de ce programme à construire, sur une période d'environ six mois, son projet professionnel l'amenant à se positionner vers une formation qualifiante et/ou un métier. Ce programme permet aux stagiaires de travailler sur la valorisation de leurs qualités et compétences afin de pouvoir trouver un travail en cohérence avec ce qu'ils sont. Atout incontestable pour accéder à un emploi et à une formation, ce programme favorise ainsi l'intégration dans la vie active.

Cette formation a pour particularité de combiner enseignement théorique au sein de centres de formation et enseignement pratique par des stages d'immersion en entreprise. Ce projet permet donc aux stagiaires de :

- Apprendre ou réapprendre les règles de la vie en société et dans le monde professionnel (droits et devoirs) ;

- Retrouver ou conforter une « véritable estime de soi » ;
- Construire un projet professionnel sur une période d'environ 6 mois en alternant des remises à niveau des savoirs de base et des stages en entreprise. Les savoirs de base sont le français, les mathématiques et des éléments de culture générale incluant l'usage courant de l'outil informatique ;
- Les stages en entreprise sont à la fois des stages de découverte des métiers, d'intégration au monde du travail et de questionnement sur les compétences et aptitudes, goûts et motivations du stagiaire.

L'opération a permis de remobiliser des jeunes âgés de 18 à 30 ans et de leur proposer une orientation professionnelle en passant par une remise à niveau, par l'obtention d'un diplôme de Sauveteurs Secouriste du Travail ainsi que par l'obtention d'un permis de conduire pour certains d'entre eux. En parallèle, la formation a permis aux entreprises des bassins concernés de faire connaître leur métier.

- Département de la Loire

Thème : Réinsertion à l'emploi.

Référent parcours et Conseillers emploi insertion

Le Département de la Loire a mené deux actions qui se placent dans la continuité de l'une de l'autre afin d'avoir une véritable cohérence et une plus grande efficacité dans la politique de retour à l'emploi.

De cette manière la première action permet un accompagnement renforcé vers l'emploi grâce à des référents de parcours. Il s'agit de permettre l'insertion de publics en difficulté par un accompagnement renforcé réalisé par un référent unique en définissant des étapes de parcours et en proposant des actions pour leur réalisation. La durée de l'accompagnement est de douze mois renouvelable. Chaque participant, à son entrée dans le parcours, signe un contrat d'engagement réciproque ou un contrat de solidarité active avec son référent de parcours. Les démarches engagées par le référent pourront s'appuyer sur l'activation de l'offre d'insertion en matière de logement, santé, formation, démarches administratives, aides financières, emploi... Elles pourront être conduites individuellement et collectivement.

Le Département de la Loire a consacré d'importants moyens humains et financiers avec la mise à disposition de 110 référents de parcours (dont 30 environ financés à travers des marchés publics).

La deuxième action se place dans la continuité de la première avec la mise à disposition de conseillers « emploi insertion ». Les conseillers emploi insertion interviennent auprès des

publics orientés auprès d'eux par les référents de parcours. Ils identifient des offres d'emploi sur lesquelles ils accompagnent les participants en amont mais aussi en suivi post accompagnement.

Ces conseillers servent de rampe de lancement à toutes les personnes qui en ont besoin, leur donnant ainsi une autonomie progressive. Pour aider au mieux ces personnes, le Département de la Loire a mis à disposition quatorze conseillers « emploi insertion ».

2. FEDER

- Département de Loire-Atlantique

Thématique : Transition écologique.

Rénovation énergétique des collèges

Les collèges du Département de Loire-Atlantique ont été construits majoritairement dans les années 1960 et 1970. N'étant plus conformes aux normes thermiques actuelles, le Département a décidé d'entreprendre d'importants travaux pour améliorer l'isolation et le chauffage de certains collèges identifiés. Chacun des collèges concernés a déjà fait, ou fera l'objet d'un dossier FEDER.

Les critères du programme opérationnel régional ont évolué en cours de programmation afin de faciliter l'accès à cette mesure jugée trop restrictive au départ notamment par les Départements voisins. Le premier dossier a été instruit et programmé deux ans après avoir été adressé au service instructeur. Il s'agissait du collège de Guérande d'une surface totale de 6 659 m². Le principe est d'apposer une isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment par l'extérieur et de reprendre le système de chauffage et de ventilation. Les travaux réalisés ont permis d'atteindre une consommation d'énergie primaire finale de 86,54 kWh_{ep}/m²/an soit une performance énergétique au regard de la consommation initiale (116 kWh_{ep}/m²/an) de moins de 28%. Cette mise aux normes des établissements scolaires participe à la mise en application de la politique européenne.

Au sein du FEDER, le programme INTERREG a démontré sa capacité à financer des projets innovants à la fois pour les professionnels concernés, mais également pour les Départements qui bénéficient de ces avancées. Pour les Départements cette véritable source de satisfaction, a notamment abouti à concrétiser des projets.

- Département du Haut-Rhin

Thématique : Tourisme

« Trois pays à vélo »

Ce projet porté par l'Euro-district Tri-national de Bâle, s'inscrit dans une durée d'actions de trois ans autour de la France, la Suisse et l'Allemagne. Les objectifs visés sont les suivants :

- Améliorer l'offre et l'infrastructure liées au cyclotourisme dans les Trois Pays ;
- Créer des supports de communication et promouvoir cette nouvelle destination touristique au niveau local, régional, national et international, pour valoriser les richesses touristiques de ce territoire transfrontalier. De cette manière, cela permettra d'assurer la promotion de la destination « Sud du Rhin supérieur » en tant que territoire cyclo-touristique ;
- Renforcer le partenariat dans le domaine du tourisme au sein de l'agglomération tri-nationale, de Mulhouse Alsace Agglomération, du Sundgau et au-delà.

Le montant total prévisionnel du projet s'élève à 516 500 euros avec un co-financement FEDER à hauteur de 216 644 euros.

III. LES FONDS EUROPEENS, ENTRE ENJEUX DE GOUVERNANCE ET DE SIMPLIFICATION

La présente enquête étaye parfaitement les orientations souhaitées par l'ADF et retranscrites dans le rapport « Pour un budget européen en faveur des territoires », publié en 2019. Il en ressort notamment deux enjeux : le nécessaire élargissement de la gouvernance opérationnelle aux Départements (A) et la simplification des règles de droit (B).

A. Enjeu de mise en œuvre : garantir une fonction opérationnelle aux Départements dans la gouvernance des fonds

1. Le constat : une participation importante des Départements aux programmes mais à des niveaux fluctuants de responsabilité

a. FSE

Près de 80 Départements sont organismes intermédiaires (sources externes).

Quelques chiffres

- 50 sont OI unique sur leur territoire et assurent une gestion élargie du FSE ;
- 28 sont OI et coexistent avec les structures des PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi, dont l'objet est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté) et assurent une gestion partagée du FSE ;
- Une structure de PLIE est OI unique dans un Département.

Parmi les exceptions on peut citer les Ardennes, l'Aveyron, la Loire, la Lozère ou encore l'Isère. Ainsi les Ardennes ont privilégié la fusion de deux PLIE afin de donner une dimension départementale à ces structures. Cette nouvelle entité est donc de facto un organisme intermédiaire en charge de la programmation et de la gestion de l'enveloppe FSE. Pour sa part l'Isère a fait un choix stratégique de raison (défaut de ressources humaines notamment).

Enfin, concernant les relations avec les PLIE certains Départements tels que les Ardennes peinent faire accepter à ces structures les orientations prises par le Département en termes d'insertion ou encore à préserver la ligne de partage des actions menées (ainsi du Département d'Ille-et-Vilaine). En outre, certains Départements comme la Mayenne et l'Aude relèvent sur leur territoire un défaut de coordination générale des acteurs de l'emploi et des acteurs sociaux. Mais nombreux sont les Départements qui ne rencontrent guère de difficultés dans cette gestion partagée (le Doubs, de la Loire-Atlantique ou encore du Puy-de-Dôme).

Niveau de responsabilité globale : important

b. Programme régional FEDER FSE IEJ

La plupart des Départements ayant répondu sont ainsi membres des comités de programmation et de suivi au niveau régional. Quelques-uns à l'instar de la Charente-Maritime ne sont pas représentés quand d'autres ne participent qu'aux comités de suivi, ainsi de l'Aude.

Mais de façon générale leur avis est purement consultatif et ils ne sont pas associés à l'élaboration des programmes. En clair, les Départements ne sont pas considérés comme des partenaires mais comme des acteurs subalternes quand bien même certains d'entre eux comme l'Isère déclarent se sentir écoutés par la Région.

Niveau de responsabilité globale : consultatif donc faible

INTERREG

Près d'un tiers des Départements interrogés (soit une douzaine) sont mobilisés par le programme européen INTERREG et sont donc techniquement et politiquement associés aux comités de programmation.

Certains d'entre eux, tel que les Ardennes participent au financement du secrétariat conjoint du programme INTERREG V A France-Wallonie-Vlaanderen ainsi qu'à celui de l'équipe qui est en charge de l'instruction et du suivi des projets. Enfin d'autres ont également en charge la coordination territoriale d'une zone territoriale du programme. Ainsi des Pyrénées-Atlantiques qui coordonnent la zone Ouest du programme POCTEFA (animation territoriale, organisation du comité territorial Ouest,...), et qui donc instruisent l'ensemble des projets s'y rattachant.

Niveau de responsabilité globale: significatif pour une grande part, inexistant pour une majorité

c. FEADER

En termes de gouvernance plus de la moitié des Départements répondants sont membres des comités de programmation et de suivi quand six d'entre eux ne participent qu'au comité de suivi et deux d'entre eux au comité de programmation. Certains sont aussi consultés avant toute programmation afin de se prononcer sur les dossiers examinés, ainsi de la Haute-Savoie.

Niveau de responsabilité globale : moyen car variable

2. Le souhait : un renforcement de la participation des Départements aux différentes instances

a. FSE

Il est une position de principe rappelé par le rapport « Pour un budget européen en faveur des territoires) :

« Les Départements demandent donc que soit garantie leur contribution à l'élaboration des futurs programmes opérationnels qu'ils soient nationaux ou régionaux et notamment à être étroitement associés à la démarche partenariale du pilotage, du suivi et de l'évaluation du Programme opérationnel national (PON) FSE+ ».

En outre, les Départements souhaitent que l'Etat soit maintenu comme autorité de gestion (position unanime constatée lors des réunions techniques FSE et du Groupe de travail Europe-coopération transfrontalière). Ce qui les oppose à l'Association des Régions de France (ARF).

Les Régions à l'assaut du FSE+

Les Régions de France souhaitent devenir autorités de gestion pour l'ensemble des crédits FSE. Cela inclut donc la part jusqu'alors dévolue à l'Etat et pour partie déléguée aux Départements, organismes intermédiaires. Ce souhait a été formulé à plusieurs reprises lors de réunions d'instances concernées (rendez-vous avec la représentation de la Commission en France, réunions techniques avec l'administration centrale etc).

Le FSE constitue, comme évoqué précédemment, un apport financier incontournable pour les Départements dans la mise en œuvre de leurs politiques d'insertion. Leur positionnement fort en tant que gestionnaires des crédits doit être préservé.

En confiant la responsabilité d'autorité de gestion des crédits initialement dévolus à l'Etat aux Régions (en somme, en leur confiant tous les crédits FSE), il y a un grand danger : celui de disjoindre la gestion des fonds et des compétences. L'importance des problématiques de formation (action FSE régionale) est avérée certes, elle ne peut pas constituer le prisme unique de mobilisation du FSE de demain (l'inclusion, axe thématique dévolu aux Départements, étant aujourd'hui le poste de dépense du FSE le plus important).

Dans ce contexte où le risque de tutelle d'une collectivité locale sur l'autre ne peut être négligé, il revient à l'Etat d'assurer les équilibres. C'est en ce sens que la ministre Muriel Pénicaud a annoncé, en clôture du Village des initiatives FSE tenant au printemps 2019, une concertation

entre l'Etat, les Régions et les Départements pour définir les priorités de la France auprès de la Commission européenne.

Plus récemment, à l'initiative du Président de l'Aude André VIOLA, l'ADF participera à deux rencontres bipartites, l'une technique et l'autre politique, au mois de juin pour échanger avec le DGEFP sur les orientations souhaitées par l'ADF concernant la programmation du FSE+.

b. Programme régional FEDER FSE IEJ

Les Départements ont vocation à être enfin reconnu comme étant les relais officiels de l'autorité de gestion dans les territoires. Ainsi trois grandes orientations ont été retenues dans les résultats de l'enquête :

- **Instaurer un suivi plus régulier de la mise en œuvre du programme régional et donc un partenariat renforcé entre Départements et autorités de gestion ;**
- **Impliquer davantage le Département dans la préparation, la définition et la mise en œuvre des programmes aux côtés de la Région et de l'Etat ;**
- **Déléguer aux Départements la gestion de financements afin de mobiliser plus facilement les ressources pour mener des initiatives locales dans le cadre de l'ITI et le DLAL.**

INTERREG

La majorité des Départements investis dans les programmes INTERREG souhaitent **être davantage associés au pilotage financier du programme ainsi qu'à la définition des programmes opérationnels**. Le Département de l'Aude, quant à lui, entreprend actuellement une démarche pour être réintégré dans le Programme de coopération transfrontalière POCTEFA. Il était compris comme zone contiguë sur la période 2007-2013 et en a été exclu, sans motifs réels, sur la période 2014-2020.

c. FEADER

Les Départements souhaitent **renforcer la logique partenariale avec les Régions en matière d'aide au montage des dossiers par la mobilisation de l'ingénierie territoriale qualifiée au sein des services départementaux** ou encore **généraliser leur consultation avant tout programmation**.

Extrait du rapport « Pour un budget européen au service des territoires »

« Bien qu'ils ne soient pas autorités de gestion du FEADER, les Départements demeurent des interlocuteurs majeurs du monde rural, disposant d'une ingénierie territoriale nécessaire à l'émergence de projets et contribuant aux atteintes des objectifs européens, par exemple en étant animateurs du programme LEADER dans certains territoires. **A cet égard, les autorités de gestion concernées devraient automatiquement ouvrir la possibilité aux Départements d'être animateurs d'un Groupe d'Action Locale, structure porteuse des projets financés par LEADER.**

B. Enjeu de moyens : simplifier le droit

1. Le constat : une trop grande complexité normative et procédurale pouvant conduire à un achoppement des projets

a. FSE

Pour la plupart des Départements les principales difficultés procédurales résident dans « l'absence d'application coordonnée et stabilisée des textes réglementaires par les organes de contrôle nationaux qui crée de l'insécurité juridique et financière dont souffrent les gestionnaires et qui dissuadent les opérateurs bénéficiaires » selon les termes employés par le Département de la Mayenne.

Certains Départements comme l'Aude mettent aussi en exergue la difficulté de faire coïncider les calendriers des différents recueils d'initiatives ou appels à projets auxquels un même projet peut répondre (ex : appels à projets FSE, appels à projets politique de la ville, recueil d'initiative PDI). Ce constat a été étayé au sein du rapport publié par l'ADF dont on trouve l'extrait dans l'encart ci-dessus.

Extrait du rapport « Pour un budget européen au service des territoires »

« La complexité des règles de programmation conduit en effet, pour les porteurs de projets à :

- Rallonger les délais d'instruction, de programmation, d'engagement des crédits, de contrôle et de paiement, créant ainsi des goulets d'étranglement;
- Augmenter les coûts de gestion des dossiers, posant par la même la question de la pertinence de certaine subventions ;
- Créer une insécurité juridique à la fois pour les autorités de gestion et les porteurs de projets. Ce constat est encore aggravé du fait d'interprétations des règles qui varient dans le temps (s'appliquant parfois de manière rétroactive) ou selon l'organe d'instruction ou de contrôle ».

b. Programme régional FEDER FSE IEJ

Concernant le FSE Région, aucun Département n'en est bénéficiaire les publics suivis par les Départements n'étant pas éligibles aux appels à projets.

Concernant l'IEJ seuls les Départements du Nord et de l'Oise en sont bénéficiaires. Aucune remarque particulière n'a été formulée à l'égard des procédures de financement.

Concernant le FEDER, de manière générale plusieurs difficultés ont été relevées :

- La gestion technique par la Région entraîne usuellement, pour certains Départements comme l'Ain, des changements du taux de participation du FEDER entre le moment de la demande et sa programmation ;
- Les orientations du programme ne correspondent pas aux besoins et projets de certains Départements, ainsi des Ardennes ;
- Appels à projets laissant très peu de temps pour envisager de monter ou d'adapter des projets concordants avec ces opportunités ;
- Les délais d'instruction sont jugés trop longs par certains Départements comme la Charente-Maritime, la Haute-Savoie ou le Haut-Rhin. A tel point que les critères d'éligibilité changent parfois durant l'instruction selon les informations transmises par la Loire-Atlantique notamment ;
- De manière globale les procédures de portage des projets sont lourdes (ainsi que l'évoque le Département de la Mayenne) et complexes (multiplicité des interlocuteurs, documents administratifs difficiles à fournir, critères d'éligibilité trop stricts par exemple en matière de performance énergétique etc). Cette complexité découle d'une hyperinflation normative, elle-même générée par une surinterprétation des règles de droit au niveau intermédiaire ;
- Certains Départements, comme les Pyrénées-Atlantiques, dénoncent la prééminence accordée aux gros projets, limitant ainsi le nombre d'actions financées.

Il en est peu parmi les Départements à ne pas avoir relevé de difficulté, à l'instar du Doubs.

c. FEADER (Voir Partie I, Programme LEADER, page 10).

[2. Le souhait : introduire une plus grande souplesse dans le processus de décision et les critères de sélection](#)

Concernant le FSE, les Départements demandent de **maintenir en l'état le droit à la différenciation** qui permet d'adapter les modes de gestion aux réalités locales, **plutôt que**

réduire le nombre d'organismes intermédiaires de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national.

Les Départements **souhaitent l'instauration d'un cadre stable et pérenne d'exercice de leurs délégations de gestion**, notamment :

- Fixant les durées des délégations de gestion attribuées aux Départements à au moins 5 ans;
- Procédant à la mise en place des outils de simplification de gestion des dossiers tels que les coûts standards unitaires dans le domaine de l'inclusion ;
- Regroupant des préconisations et des recommandations des différentes autorités et procédant à leur large diffusion à travers un outil adapté.

Concernant le FEDER et INTERREG, les Départements, souhaitent **une simplification globale des règles de droit pour encourager l'accès aux fonds européen.**



SITE DE L'ADF
departements.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris
Tél. 01 45 49 60 20



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE